



Prêt employeur non versé à temps

Par **mushu**, le **15/04/2013** à **09:19**

Bonjour,

Je n'ai pas trouvé de réponse à ma question, aussi je me permets de vous la poser directement :

Nous avons contracté un prêt immobilier pour l'achat de notre résidence principale, associé à un prêt employeur '1% logement'

- Le 20 mars dernier, je contacte par téléphone l'organisme employeur pour m'assurer qu'ils ont bien reçu l'offre de prêt signée, et qu'ils ont tous les documents nécessaires au déblocage des fonds pour ce prêt.

- Le 26 mars, le notaire fait l'appel des fonds à ma banque ainsi qu'à l'organisme de prêt employeur

- Le 28 mars, le notaire m'informe qu'il n'a pas reçu les fonds de l'organisme employeur. Je les contacts, ils me répondent qu'ils ont eu un problème informatique et qu'ils ne pourront pas effectuer le virement à mon notaire avant le 02/04

Du coup, j'ai pu obtenir les fonds manquants pour garder la date de signature au 29 mars (c'était d'ailleurs la date butoire). Le notaire a accepté un cheque de banque à la place du virement de l'organisme employeur.

L'organisme employeur m'a informé qu'ils ne pouvaient pas arrêter le virement (vive l'informatique) et que le notaire devrait refaire un virement vers eux (refus de virement)

- Le 02 avril, le notaire a bien reçu (trop tard donc) le virement de l'organisme employeur

- Le 04 avril, le notaire a refais le virement vers l'organisme employeur

- Le 11 avril, je rappelle une enieme fois l'organisme employeur, qui m'annonce, enfin, un virement prévu pour le 15 avril

Mes questions :

- Pouvons-nous obtenir des indemnités de la part de l'organisme employeur. En effet, nous avons pu trouvé une solution de secours qui ne nous arrange pas vraiment. De plus, le cheque de banque nous a couté 10€. Par principe, j'aimerais que l'organisme nous rembourse ces frais. Est-ce possible ?

- Nous avons signé un tableau d'amortissement réel qui ne correspond plus à la réalité, puisque nous ne recevront les fonds que le 11 avril. Est-ce un problème ?

Merci d'avance pour vos réponses !